

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille treize, le samedi vingt-deux juin à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Cognac sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Date de la convocation : le 11 juin 2013

Monsieur Dominique GIRAULT est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 16 mars 2013.
- Rapport d'activité 2012
- Vie des marchés :
 - o location longue durée de deux véhicules
 - o accord cadre, fourniture et livraison de pneumatiques
- Délibération autorisant le Président à signer le marché n°2/2013 : fourniture et livraison de deux véhicules poids lourd
- Délibération autorisant le Président à vendre la BOM immatriculée AH186HG
- Création de poste de catégorie A
- Avenant au contrat établi en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (agent d'entretien).
- Point sur les travaux entrepris par la commission pour le règlement de collecte
- Avenant n°1 au Bail emphytéotique administratif avec la commune de Thiviers (déchetterie de Thiviers)
- Signature d'un bail emphytéotique administratif avec la communauté de communes de Hautefort et la communauté de communes causses et rivières (déchetteries)
- Décision modificative en investissement (containers MIALLET)
- Implantation des bornes à textile
- Décisions prises par le Bureau Syndical

Le Président ouvre la séance à 09h30 et remercie les membres du comité syndical présents. Le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour la vente du Berlingo et la suppression à l'ordre du jour de la décision modificative.

- Le compte rendu du Comité Syndical du 16 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.
- Vente du véhicule BERLINGO

Le Président informe qu'une proposition de reprise pour le montant de 9 000 € a été faite par Monsieur Soulas - 16150 CHASSENON pour l'acquisition du véhicule Berlingo de marque Citroën immatriculé AJ 459 FJ de couleur blanche - V F 77M9HXC9J334254
Ce matériel devra être retiré du patrimoine et de l'inventaire du Syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent le Président à réaliser, signer cette vente et percevoir le montant fixé de 9000 €.

- Rapport d'activité 2012

Le Président présente aux membres du comité syndical le rapport d'activités 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le rapport d'activités 2012.

- Vie des marchés : location longue durée de deux véhicules et accord-cadre pneumatiques

Le Président informe les membres du comité syndical de la location longue durée de deux véhicules légers. Trois concessionnaires ont été consultés CITROEN, RENAULT, PEUGEOT. Le Président présente les grilles d'analyses tarifaires pour la fourniture et la livraison des pneumatiques. Le Président précise que les candidats retenus pour la fourniture des pneumatiques sont TAQUIPNEU/PERIGORD PNEUS/PNEUS ET CAOUTCHOUCS.

- Marchés : fourniture et livraison de deux véhicules poids lourd

Le Président informe les membres du comité syndical que la commission d'appel d'offres a été réunie le 12 juin 2013 pour la fourniture et livraison de deux véhicules poids lourd. Le Président précise que le marché est composé de deux lots : châssis et BOM équipée d'une grue et d'un lève container et présente les tableaux d'analyse.

Le Président informe que la commission d'appel d'offres en sa séance du 12 juin 2013 a retenu pour le lot n°1 la société FAURIE et pour le lot n°2 la société FAUN.

Désormais il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le Président à réaliser, signer le marché d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent le Président à réaliser et signer le marché.

- Vente de la BOM immatriculée AH186HG

Le Président explique aux membres du comité syndical qu'il souhaite procéder à la vente de la benne à ordures ménagères immatriculée AH186HG.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à réaliser et signer la vente.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser et signer la vente.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent le Président à réaliser, signer cette vente.

- Création d'un poste d'attaché catégorie A

Le Président rappelle que lors du comité syndical du 16 mars 2013, la mise en œuvre d'une disposition de titularisation en application à la loi de précarité du 12 mars 2012 avait été approuvée.

Le Président précise qu'une commission de sélection professionnelle a été réunie afin de déterminer l'aptitude du candidat au poste de responsable d'exploitation au grade d'attaché.

Vu l'avis favorable de la commission de sélection professionnelle en date du 17 juin 2013, le Président propose la création d'un poste d'attaché à temps complet (35h00)

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité la décision du Président.

- Avenant au contrat établi en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (agent d'entretien)

Le Président explique que le contrat d'un agent d'entretien arrive à échéance le 30 juin 2013 aussi il est nécessaire de délibérer afin de renouveler son contrat.

Le Président propose un renouvellement pour une période de 6 mois. Il précise qu'il s'agit d'un temps non complet.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent la décision du président et autorisent le renouvellement de la vacance de poste.

▪ Point sur les travaux entrepris par la commission pour le règlement de collecte

Le Président explique aux membres du comité syndical que le groupe de travail composé d'élus, d'usagers, d'agents techniques et administratifs de notre collectivité et du responsable d'exploitation s'est réunie trois fois. Deux autres seront organisées afin de finaliser le règlement.

Il présente l'ébauche du règlement de collecte avec les sujets abordés par le groupe de travail. Lors des prochaines sessions, les sujets concernant la gestion des containers, les dispositions financières, les sanctions prévues en cas d'infractions et les conditions d'exécution seront traités. Monsieur Alain POUQUET, élu participant au comité de pilotage intervient pour exprimer sa satisfaction quant à l'implication de tous dans la rédaction de ce règlement. Monsieur HENRY renchérit pour rappeler que de nombreux accidents dans ce secteur d'activité ont été recensés et que ce document qui régleme la collecte permettra de diminuer les risques.

• Avenant n°1 au Bail emphytéotique administratif avec la commune de Thiviers (déchetterie de Thiviers)

Le Président explique qu'il est nécessaire de faire un avenant au bail emphytéotique signé avec la commune de Thiviers modifiant l'article 5 « conditions financières ».

Avant modification :

« le présent bail est consenti(...) à titre gratuit (..) »

Après modification :

« le présent bail emphytéotique est consenti (..) pour une redevance fixée à l'euro symbolique (..) »

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent le Président à procéder aux modifications nécessaires.

• Signature d'un bail emphytéotique administratif avec la communauté de communes de Hautefort et la communauté de communes causses et rivières (déchetteries)

Le Président explique qu'il est nécessaire de signer des baux emphytéotiques avec les communautés de communes causses et rivières et Pays d'Hautefort pour la mise à disposition des terrains des déchetteries.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent la signature des baux emphytéotiques avec les communautés de communes citées ci-dessus.

• Implantation des bornes à textile

Le président informe les membres du comité syndical que suite à la signature de la convention avec la société RELAIS des bornes textiles vont être implantées sur le secteur du SMCTOM.

Monsieur CIPIERRE précise que le SMCTOM n'est qu'un intermédiaire et que la société RELAIS prendra contact directement avec les communes intéressées.

• Décisions prises par le bureau syndical du 19 juin 2013

1. Contrat BUREAU VERITAS
2. Convention AES
3. Cession des caissons à la CAP
4. Convention d'adhésion ADIVALOR
5. Régularisation du changement d'assiette « les sablières » chemin rural
6. Convention de reversement du FNP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Secrétaire de Séance

Dominique GIRAULT

Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER